



Dette de formation cap petite enfance

Par **nanette84**, le **21/07/2009** à **12:37**

Bonjour,

voilà j'ai voulu faire un cap petite enfance il y a 1 an de ça j'ai versé une première fois une somme de 500 euros et je devais verser le reste mais vu que je me suis retrouvé au chômage je n'ai pas pu donner le reste. je suis maman de 2 enfants et je touche que 500 euros par mois. une dame du service contentieux m'a contactée et m'a demandé la somme en totalité hors je ne dispose pas de cette somme elle m'a menacé de bloquer mon compte et de faire venir l'huissier à la maison de plus elle était très très méchante au téléphone en me disant que c'était mon problème si je pouvais pas lui donner l'argent par rapport au fait que j'ai des enfants à charge et que j'avais pas pris mes responsabilités avant elle m'a dit qu'elle en avait ras le bol et qu'elle voulait les sous avant le 1er août et c'est tout. ma question est donc est-ce qu'elle peut vraiment me bloquer mon compte et qu'est-ce que je risque surtout. on a le droit de me refuser de donner 30 euros par mois la somme est de 1141.50 euros. merci d'une réponse